

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 27/05/2021

Faune sauvage - un loup identifié en Vendée

Le 14 mai 2021 matin, un canidé a été pris en photo sur la commune de Jard-sur-mer par un dispositif de piège photo visant à assurer un suivi de la faune sauvage.

La photographie et les détails de cette observation ont été transmis à l'Office français de la biodiversité (OFB) en charge de l'animation du réseau loup au niveau national qui a pu authentifier cette observation comme étant celle d'un loup gris (*Canis lupus lupus*). Plusieurs dommages ont été recensés par le gestionnaire du site NATURA 2020 qui a informé les services de l'OFB. Un dispositif de surveillance et d'accompagnement a été mis en place sur le secteur concerné en lien avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Cette espèce est protégée sur l'ensemble du territoire métropolitain. Toute destruction est interdite et punie par la loi d'une amende et d'une peine de prison.

C'est un animal discret et craintif qui ne représente pas de danger pour l'homme.

Si la rencontre du loup en Vendée pourrait être la première depuis plus d'un siècle, l'espèce est connue pour sa grande capacité de dispersion, notamment pour les jeunes individus en phase de recherche de territoire. Ainsi, depuis sa réapparition dans les Alpes du Sud en 1992, le loup a parcouru des territoires aussi éloignés que les Pyrénées, la Lorraine, la Bourgogne, la Somme ou encore la Nouvelle Aquitaine.

Ce type d'observation fortuite et isolée de loup peut avoir lieu dès l'automne. Cette saison correspond en effet à une étape importante du cycle biologique de l'espèce qu'on appelle « la dispersion ». A cette période, les jeunes nés au printemps prennent pleinement leur place au sein du groupe, contraignant d'autres individus à quitter la meute pour chercher un nouveau territoire où s'établir.

Ces individus peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer, et ceci en quelques jours (distances de dispersion pouvant atteindre plus de 800 km de son lieu de naissance).

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le déplacement par « bonds » est caractéristique de l'espèce. Le nouveau territoire d'installation peut être séparé de la meute d'origine de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, laissant des espaces vides qui peuvent être occupés par la suite. Ceci explique notamment certaines observations isolées, comme en Vendée, loin des zones de présence permanente connues.

Ces individus en phase de dispersion peuvent séjourner de quelques jours à plusieurs mois dans un secteur avant de le quitter. La rapidité de déplacement et la discrétion de cet animal d'un point à un autre fait que l'espèce peut facilement passer inaperçue le long de son trajet de dispersion.

Mandaté par le ministère en charge de l'environnement pour le suivi du loup, l'OFB – établissement public de l'État – dispose d'un maillage territorial d'agents spécialement formés à la reconnaissance des indices de présence du loup et aux expertises de constats d'attaques sur animaux sauvages ou bétail domestique, y compris dans la totalité des départements de la région Pays de la Loire où la présence de cette espèce protégée est occasionnelle.

Toute observation suspecte de grand canidé ou tout constat d'attaque sur animaux sauvages ou bétail domestique doit être rapidement signalé au service départemental territorialement compétent de l'OFB (service départemental de Vendée : 02 51 30 94 56 – sd85@ofb.gouv.fr).

Contact presse :

M. GALLAIS Régis, Responsable régional du réseau loup Pays de Loire de l'OFB
regis.gallais@ofb.gouv.fr 06 27 22 94 16

M. DULAC Philippe, Chef de Service départemental de Vendée de l'OFB
philippe.dulac@ofb.gouv.fr 06 26 17 67 62

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon